

Lettre ouverte intersyndicale

Le 24 novembre 2020

Monsieur le Directeur départemental

Les représentants de l'intersyndicale FiP 56 vous souhaitent, en premier lieu, la bienvenue dans le département du Morbihan.

Votre arrivée se fait dans un contexte sanitaire très compliqué et un contexte de réformes, jamais vu à la DDFIP pour l'intersyndicale FIP 56. La combinaison des deux est inconcevable !

Comme vous le savez, le Morbihan prépare la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité, dès janvier 2021, impactant les vies professionnelles et personnelles de nombreux agents, la vie des services, les relations avec les usagers et les élus.

Depuis plusieurs mois, l'intersyndicale FiP 56 combat ce projet mortifère avec de nombreux soutiens :

- les agents, 2 sur 3 étaient en grève le 16 septembre 2019, contre la réforme.
- les usagers, plus de 9 000 pétitionnaires pour le maintien d'un service public de proximité.
- les élus : de nombreuses délibérations, motions, interpellations, pour demander la non fermeture des trésoreries et le maintien du réseau et des missions de la DGFIP sur leur territoire. Dernièrement encore ceux de Belle-Ile, de Baud, ... se sont exprimés contre la fermeture de leur trésorerie ...

Depuis de long mois, le silence et le refus de dialogue sont les seuls arguments mis en avant pour cette réforme que Bercy sous l'impulsion des Directeurs locaux, intérimaires ou non, veut faire passer coûte que coûte ...

Ni les agents, ni les usagers, ni les élus ne sont entendus, ne sont écoutés... et encore moins les représentants des personnels.

Le 16 novembre, n'attendant même pas votre installation programmée une semaine plus tard, la directrice a imposé une validation du projet fomenté par votre prédécesseur lors d'un CTL qu'elle n'a voulu organiser ni en présentiel ni en visio. Comment aurions-nous pu donner un avis circonstancier uniquement lors d'une conférence téléphonique sur un sujet si important.

Donc c'est aujourd'hui vers vous que l'intersyndicale se tourne monsieur le Directeur. Vous qui allez endosser la responsabilité de toutes les conséquences de ce projet NRP, si dévastateur.

Afin de préparer l'entrevue du 3 décembre, **quelques rappels et quelques demandes.**

Si vous aviez un doute, nous vous le réaffirmons : **nous sommes opposés à la mise en place du Nouveau Réseau de proximité (NRP) nous en demandons le retrait.**

Nous n'avons eu de cesse de le clamer depuis l'annonce du Ministre Darmanin en juillet 2018 et au sortir de la carte de la suppression de nos implantations en juin 2019, dans la rue, dans la presse, dans les instances et en dehors, par écrit ou à l'oral, dans un mégaphone ou au téléphone...

Les documents de travail qui accompagnaient la convocation au CTL du 5/11, re-convoqué le 16/11, étaient comme c'est trop souvent le cas, bien légers. Ils se contentaient de reprendre sagement le modèle national, d'en combler parfois les vides par des copier-coller impersonnels.

A titre d'exemple, l'intersyndicale Finances Publiques 56 n'a pas vu écrit, une seule fois, le mot **service public** dans les documents que la directrice par intérim nous a transmis.

Dans le cadre d'un projet qui se veut être un nouveau réseau de proximité, c'est assez révélateur !

Nous ne pouvons que le dénoncer une fois de plus ; d'autant que les projets présentés annoncent la future configuration des services de la DDFIP 56 pour les années à venir avec la disparition des trésoreries, la création des Services de Gestion Comptable (SGC), des Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL), la concentration de Services, SIP, SIE, PELH et SDIF ...

Pourtant, et ce souci ne peut vous être étranger, vous avez et vous aurez l'obligation en tant que directeur, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agentes et des agents. (article L. 4121-1 du Code du travail).

Tout d'abord, vous devez nous fournir à l'appui de chaque projet, un document présentant **l'avis des médecins de prévention et de l'ISST.**

Dans quelles rubriques, dans quels paragraphes des fiches transmises, considérez-vous que l'on aborde l'impact de ces restructurations sur les relations de travail, le contenu et l'organisation du travail, l'environnement de travail pour les agentes et les agents, les responsables de service concernés ?

Dans quels paragraphes l'organisation des Services de Gestion comptable, celles des structures hospitalières, cadastrales, du recouvrement de l'impôt ou de l'accueil des usagers...sont-elles détaillées?

Nous ne pouvons nous contenter d'aborder les conditions de travail par la simple rhétorique « les conditions de travail sont

équivalentes, les équipements mis à disposition seront analogues »...

Qu'en est-il de la charge, de la complexité, de l'organisation du travail, des moyens pour accomplir les missions, la reconnaissance du tutorat, la clarté des responsabilités, des tensions dans les services, etc ...

Engager l'avenir professionnel et personnel des agents à seulement un mois de certaines échéances est un déni de dialogue social. Cela démontre, s'il en était besoin, qu'il ne s'agissait en réalité que d'un passage obligé, une simple séance d'information des représentants du personnel.

Nous attendons désormais de cette réunion du 3 décembre, **des réponses**, un véritable dialogue, de réelles informations.

Engager l'avenir professionnel et personnel des agents, au vu de ces dossiers de présentation est inacceptable pour l'intersyndicale Finances Publiques 56.

Outre le manque d'analyse des conditions et de la charge de travail déjà évoquées, on ne peut que constater le manque criant de certains renseignements essentiels pour nous assurer de la faisabilité de vos réformes, de prévenir les risques qui en découlent et d'élaborer des mesures de prévention en conséquence.

- Rien sur les futures suppressions d'emplois qui devaient pourtant, elles aussi, être communiquées pour 3 ans,
- Rien sur les règles de gestion, quel agent sera concerné, le devenir d'agents qui ne voudraient pas suivre leur mission,
- Rien ou très peu sur les effectifs, les emplois après transferts,
- Rien sur le taux de couverture des services après restructuration,
- Rien sur le devenir des responsables de service qui perdent leur poste,
- Rien sur l'organisation des services même lorsque la possibilité d'un accueil est évoqué,
- Rien sur les services RH qui vont devoir gérer les transferts d'emplois et d'effectifs, le service de la formation professionnelle, le service BIL pour les déménagements, les services de la CID pour les installations, **le tout dans un contexte sanitaire toujours contraint**,
- Rien sur la formation professionnelle, ni sur le tutorat,
- Rien sur l'informatique chaotique, les applications...
- Rien sur l'aspect immobilier et l'installation matérielle des agents dans les services. **Aucun plan**, aucune information précise pour les services directement concernés comme pour les autres,
- Rien sur la prévention du risque routier,
- Rien sur la prise en compte des situations particulières, la rubrique n'étant servie dans aucun document.

Ainsi, nous vous demandons de porter à notre connaissance tous les éléments précédemment cités :

- Quid des agents des postes comptables qui fermeront au 1^{er} janvier : Gourin, Le Palais et Baud ?

- Quid des agents concernés par la fermeture au 1^{er} septembre : La Roche-Bernard, Port-Louis et Locminé ?

- Quid des agents touchés par le transfert des missions foncières de Pontivy et d'Auray ?

- Quid des agents concernés par la mission hospitalière des trésoreries de Pontivy et de Malestroit ?

- Quid des agents chargés du recouvrement des postes de Questembert, La Roche-Bernard, Port-Louis, Hennebont, Locminé ?

- Quid des Conseillers aux Décideurs Locaux, leur installation et le fonctionnement interne et externe de leur mission ?

- Quid de l'impact pour les structures qui accueilleront ce démantèlement : les SIP de Vannes, Lorient et

Pontivy pour le recouvrement de l'impôt, le SIP de Ploërmel, pour les missions foncières, les trésoreries de

Lorient Collectivités, Pontivy, Auray sur la partie SPL, Lorient Hôpital et la Trésorerie de Ploërmel sur la gestion hospitalière ?

Nous aurions préféré que vous vous imprégniez du réseau de la DDFiP 56 autrement qu'en effaçant les noms de services sur une carte !!

Ainsi pour l'intersyndicale Finances Publiques, ces réponses et ces informations sont un préalable à toute discussion, à un véritable dialogue, si ce n'est social, du moins sincère et transparent.

Un point également oublié dans vos documents, l'organisation, le calendrier et l'encadrement du fonctionnement des Établissements France Service. Nous vous demandons d'indiquer leur nombre, leurs fonctionnements, la position des agents qui seraient amenés à s'y rendre, leur lien de subordination éventuel avec l'édile responsable, leur mode d'évaluation, etc.

Un autre point déjà demandé et non transmis, est de connaître l'échéancier des autres opérations de destruction d'ici 2023.

Enfin, nous ne manquerons pas d'aborder le contexte très anxiogène pour les agents. Leurs charges de travail, les sujétions et les retards accumulés du fait de la crise sanitaire, ainsi que le manque de personnels dans les services sont déjà suffisamment lourds pour ne pas leur imposer les réformes, restructurations, regroupements de services, déménagements.

Lors du dernier CTR, le Directeur Général a demandé qu'en cas de difficultés particulières, les organisations syndicales lui en fassent part et que toute précipitation soit abandonnée.

Nous le faisons aujourd'hui et vous invitons à repenser la réforme pour le Morbihan.

Où est donc la justification de l'urgence à mettre en œuvre cette réforme du NRP ?

L'intersyndicale exige toujours le retrait de ce projet funeste !

Cordialement

L'intersyndicale Finances Publiques du Morbihan